CABINET B&P
16 rue du Dévès - 34820 TEYRAN
Port 06 03 02 78 73 - Tel 09 87 51 90 46

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'assemblée générale ordinaire annuelle du Syndicat des Riziculteurs de France et Filière,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du SRFF, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées en annexe « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui exposent le changement de méthode comptable portant sur la première application du règlement ANC 2018-06 du 5/12/2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, en conformité avec le nouveau plan comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre organisation professionnelle.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Teyran, le 25 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet B&P



Béatrice Pouzancre Parent

Annexe :
Description détaillée des responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN - ACTIF

RIZI - SYNDICAT DES RIZICULTEURS DE FRANCE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 Brut	Amort. & Dépréc.	Net	01/01/2019 au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	896,00	896,00		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	15 343,94	15 343,94		
Autres	10 000,00	10 000,00		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	45 194,34	25 694,10	19 500,24	22 202,99
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	68 898,58	59 792,48	9 106,10	5 460,55
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières (2)				
Participations et créances rattachées	5 365,50		5 365,50	5 334,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	305,00		305,00	305,00
TOTAL (I)	**146 003,36**	**111 726,52**	**34 276,84**	**33 302,54**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	22 247,18		22 247,18	6 173,60
Créances (3)				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	407 774,26		407 774,26	428 715,65
Autres	98 990,64		98 990,64	89 461,00
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	207 939,87		207 939,87	178 601,88
Charges constatées d'avance (3)	4 736,10		4 736,10	1 314,80
TOTAL (II)	**741 688,05**		**741 688,05**	**704 266,93**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**887 691,41**	**111 726,52**	**775 964,89**	**737 569,47**

(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an

BILAN - PASSIF

RIZI - SYNDICAT DES RIZICULTEURS DE FRANCE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF

		Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité		541 436,69	479 708,63
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice		34 797,43	61 728,06
	Situation nette (sous total)	*576 234,12*	*541 436,69*
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	**576 234,12**	**541 436,69**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
	TOTAL (II)		
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	TOTAL (III)		
DETTES (1)			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières diverses (3)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		56 514,01	89 969,29
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		125 791,91	88 242,64
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			544,37
Instruments de trésorerie		50,00	904,70
Produits constatés d'avance		17 374,85	16 471,78
	TOTAL (IV)	**199 730,77**	**196 132,78**
Ecarts de conversion passif	**(V)**		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**775 964,89**	**737 569,47**
		199 730,77	

(1) Dont à plus d'un an
(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT

RIZI - SYNDICAT DES RIZICULTEURS DE FRANCE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	21 400,79	26 945,98
Dont ventes de dons en nature		4 349,00
Ventes de prestations de service	276 477,25	324 480,65
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	15 546,94	63 242,23
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	78 774,92	67 680,01
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	68,31	3,28
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**392 268,21**	**482 352,15**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	34 199,82	28 771,73
Variation de stock	-16 073,58	-2 670,22
Autres achats et charges externes	237 974,38	252 818,29
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	23 280,72	24 814,55
Salaires et traitements	40 996,65	59 504,07
Charges sociales	14 225,62	23 715,94
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 577,60	5 119,87
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	12 117,28	12 201,19
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**351 298,49**	**404 275,42**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**40 969,72**	**78 076,73**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	497,71	774,33
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**497,71**	**774,33**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**497,71**	**774,33**

COMPTE DE RÉSULTAT

RIZI - SYNDICAT DES RIZICULTEURS DE FRANCE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**41 467,43**	**78 851,06**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	15,00	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	**15,00**	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**-15,00**	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	6 655,00	17 123,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**392 765,92**	**483 126,48**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**357 968,49**	**421 398,42**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**34 797,43**	**61 728,06**

Annexes comptables

SOMMAIRE ANNEXE COMPTABLE

RIZI - SYNDICAT DES RIZICULTEURS DE FRANCE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Produite	Information Non significative	Non applicable
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN		NS	
CRÉDIT BAIL			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		NS	
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			NA
Variations de la provision spéciale de réévaluation			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS		NS	
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT CHANGEMENT DE MÉTHODE			NA
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			NA
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES			NA
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			NA
LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE			NA
TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			NA
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			NA
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			NA
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF			
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			NA
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			NA
LES EFFECTIFS			NA
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			NA
ANNEXE COVID-19			NA
COMMENTAIRE			NA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

RIZI - SYNDICAT DES RIZICULTEURS DE FRANCE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 775 964,89 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 34 797,43 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels ont été établis le 20/04/2021.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID 19 la structure n'a pas eu l'opportunité de mettre en oeuvre l'intégralité des programmes de communication.
Les programmes sont reportés et seront effectués dés que les conditions sanitaires seront réunies.
La structure a pu bénéficier du chomage partiel au cours de la période.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Premiere application du nouveau réglement ANC n° 2018-06 du 05/12/2018 applicable de facon obligatoire aux exercides ouverts au 01 01 2020.
Les principales nouveautés se situent au niveau de la composition de la présente annexe pour répondre aux nouvelles informations requises, ainsi que de la présentation des états financiers selon le nouveau réglement.
Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux régles françaises suivant les nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018.
Conformement aux nouvelles dispositons il convient de décrire :

OBJET
L'objet social du Syndicat est définit à l'article 6 des statuts, il porte sur la réprésentation de la filiere rizicole Francaise et particuliermeent la mise en oeuvre de l'ODG du Riz de Camargue.

MOYENS MIS EN OEUVRE
Pour réaliser ses missions le syndicat s'appuie sur des moyens humains et structurels.
Autour du président, un conseil d'administration définit la politique à mettre en oeuvre, une salariée est présente pour animer le syndicat dans les locaux sis à Arles.

SUBVENTIONS
Il a été percu la somme de 15 096 euros de la part de la région en subvention d'exploitation.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Composants de "seconde catégorie", dépenses pluri annuelles de gros entretien ou grandes révisions :

L'entité n'est pas concernée (Option non prise).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 et 15 ans
- Installations techniques	5 et 15 ans
- Matériels et outillages industriels	5 et 15 ans
- Matériels et outillages	3 et 10 ans
- Immobilisations incorporelles	1 et 5 ans
- Matétiel de bureau	3 et 7 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

RIZI - SYNDICAT DES RIZICULTEURS DE FRANCE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL**	896,00		
INCORPOR.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL**	25 343,94		
CORPORELLES	Terrains				
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre			
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui			
CORPORELLES	Constructions	Inst. générales, agencts & aménagts construct.	45 194,34		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers	39 134,99		1 599,17
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Matériel de bureau & mobilier informatique	24 243,19		3 921,23
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Emballages récupérables & divers			
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				
CORPORELLES	Avances et acomptes				
		TOTAL	108 572,52		5 520,40
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
FINANCIERES	Autres participations		5 334,00		31,50
FINANCIERES	Autres titres immobilisés				
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		305,00		
		TOTAL	5 639,00		31,50
		TOTAL GENERAL	140 451,46		5 551,90

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	**TOTAL**			896,00	
INCORPOR.	Autres postes d'immob. incorporelles	**TOTAL**			25 343,94	
CORPORELLES	Terrains					
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre				
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui				
CORPORELLES	Constructions	Inst. gal. agen. amé. cons			45 194,34	
CORPORELLES	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			40 734,16	
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Mat. bureau, inform., mobilier			28 164,42	
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Emb. récupérables & divers				
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours					
CORPORELLES	Avances et acomptes					
		TOTAL			114 092,92	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
FINANCIERES	Autres participations				5 365,50	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés					
FINANCIERES	Prêts & autres immob. financières				305,00	
		TOTAL			5 670,50	
		TOTAL GENERAL			146 003,36	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

RIZI - SYNDICAT DES RIZICULTEURS DE FRANCE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	**TOTAL**	896,00			896,00
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL**	25 343,94			25 343,94
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	22 991,35	2 702,75		25 694,10
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	34 729,15	1 442,14		36 171,29
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	23 188,48	432,71		23 621,19
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	80 908,98	4 577,60		85 486,58
	TOTAL GENERAL	**107 148,92**	**4 577,60**		**111 726,52**

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	**TOTAL**							
A. Immob. incorpor.	**TOTAL**							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	**Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

RIZI - SYNDICAT DES RIZICULTEURS DE FRANCE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	305,00		305,00
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	407 774,26	407 774,26	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	462,77	462,77	
	Etat & autres coll. publiques : Impôts sur les bénéfices	10 468,00	10 468,00	
	Etat & autres coll. publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	12 907,91	12 907,91	
	Etat & autres coll. publiques : Autres impôts, taxes & versements assimilés	37 691,89	37 691,89	
	Etat & autres coll. publiques : Divers	31 596,81	31 596,81	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	5 863,26	5 863,26	
	Charges constatées d'avance	4 736,10	4 736,10	
	TOTAUX	**511 806,00**	**511 501,00**	**305,00**

Renvois (1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

RIZI - SYNDICAT DES RIZICULTEURS DE FRANCE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	4 736,10
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**4 736,10**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	164 283,16
Autres créances	73 414,74
Disponibilités	
TOTAL	**237 697,90**

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

RIZI - SYNDICAT DES RIZICULTEURS DE FRANCE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	56 514,01	56 514,01		
Personnel & comptes rattachés	8 370,03	8 370,03		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	12 700,42	12 700,42		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	59 109,41	59 109,41		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	45 612,05	45 612,05		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	50,00	50,00		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	17 374,85	17 374,85		
TOTAUX	**199 730,77**	**199 730,77**		

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

RIZI - SYNDICAT DES RIZICULTEURS DE FRANCE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	17 374,85
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**17 374,85**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 411,65
Dettes fiscales et sociales	34 405,74
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**44 817,39**

ENGAGEMENTS

RIZI - SYNDICAT DES RIZICULTEURS DE FRANCE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite est couvert au travers d'un contrat externe souscrit auprés de la compagnie AXA assurances.